



**PROSPECTS FOR AFRICA –
EUROPE'S POLICIES**

The VENRO-Project on the
Africa-EU-Partnership

La stratégie conjointe Afrique – Union européenne et l'éradication de la pauvreté

2009



Perspectives conjointes pour les sociétés civiles des deux continents en matière de politique pour l'égalité des sexes, de politiques énergétiques et climatiques, de commerce et de développement régional.

Contenu

Préface	3
Déclaration sur le rôle de la société civile dans la Stratégie conjointe Afrique – Union européenne	4
Promouvoir l'égalité entre les sexes dans le cadre de la Stratégie conjointe Afrique – Union européenne.	5
Accès accru à une énergie durable	8
Relations commerciales, intégration régionale et politique infrastructurelle au service du développement	10
Politiques favorables aux pauvres de lutte contre le changement climatique, afin de préserver le développement durable	12
Participants à la conférence des partenaires	16
Membres de VENRO	18

Préface

La société civile et la Stratégie conjointe Afrique – Union européenne

Réunis à Lisbonne en décembre 2007, les Chefs d'État africains et européens avaient approuvé la Stratégie conjointe Afrique – Union européenne (JAES) et son premier Plan d'action pour la période 2008–2010. Ce document stratégique confère un cadre politique nouveau et ambitieux aux relations Afrique – Union européenne, un cadre qui vise à convertir les anciens rapports donateurs – donataires en un partenariat égalitaire. La société civile devrait jouer un rôle important dans cette stratégie centrée sur les populations et dans la mise en œuvre du plan d'action :

« Nous ne pouvons atteindre nos objectifs que si le présent partenariat stratégique est pris en charge par l'ensemble des acteurs concernés, y compris les acteurs de la société civile et les autorités locales, et si ceux-ci contribuent activement à sa mise en œuvre. »

VENRO, l'Association des ONG allemandes pour le développement, a lancé son projet « Perspectives africaines, politiques européennes » dans le cadre de la Présidence allemande de l'UE à la fin de l'année 2006. L'un des principaux points consistait à mettre sur pied le nouveau partenariat stratégique Afrique – Union européenne et à tenir compte des préoccupations de la société civile sur les deux continents. VENRO a achevé ce processus en janvier 2009 et lancé un projet de suivi.

Le présent document de politique découle d'une conférence des partenaires sur les politiques d'égalité entre les sexes, les politiques énergétiques et les politiques commerciales qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 5 au 7 avril 2009 ; elle avait été organisée par Taabco Research and Development Consultants (www.taabco.org), un organisme basé à Nairobi, et par VENRO.

Le groupe de travail sur l'énergie avait été co-organisé par le Forum des ONG environnementales et de développement allemandes (www.forum-ue.de). Le groupe de travail sur le changement climatique s'était réuni un peu plus tôt à

Bonn, le 3 avril, car les négociations des Nations unies sur le climat allaient se dérouler dans cette même ville au cours de la première moitié du mois d'avril.

Des participants en provenance de douze pays africains et de trois pays européens se sont rencontrés pour discuter des perspectives, défis et lacunes de la JAES quant à ses impacts sur l'éradication de la pauvreté et sur le développement durable, et ont formulé des recommandations politiques à l'intention des décideurs africains et européens.

Les participants africains à la conférence de Nairobi étaient des partenaires d'organisations membres de VENRO experts en relations entre l'Afrique et l'Union européenne. VENRO et ses membres avaient déjà travaillé avec eux durant le projet de la Présidence de l'UE et avaient élargi leur coopération pour accomplir cet effort. Des représentants-clés de la société civile de Bruxelles et d'autres réseaux et plateformes européens avaient également été invités. Au moment de sélectionner les participants africains, certains aspects régionaux avaient joué un rôle important en tant qu'indicateurs vu que le projet se concentre sur l'Afrique subsaharienne. Il était en même temps essentiel que des membres de réseaux africains cruciaux participent à la conférence afin de couvrir un large spectre de la société civile africaine. Il s'agissait en outre d'avoir un équilibre entre participants et participantes.

Le présent document a été publié avec le soutien financier de la coopération allemande (GTZ) agissant au nom du Ministère fédéral de la coopération économique et du développement. Nous tenons à remercier le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement d'avoir eu l'amabilité de cofinancer le projet « Perspectives africaines – Politiques européennes » et d'avoir soutenu les contributions de la société civile à la JAES.

Nairobi, Kenya, le 7 avril 2009

Déclaration sur le rôle de la société civile dans la Stratégie conjointe Afrique – Union européenne

Les représentants de la société civile d'Afrique et d'Europe ont débattu de leur rôle au sein de la JAES et identifié les aspects-clés suivants :

1. La JAES se veut axée sur les populations. De ce point de vue, la société civile est un acteur important pour la JAES. La première année de mise en œuvre a révélé des lacunes dans ce domaine.
2. Il faut que la société civile en Afrique et en Europe ait l'occasion de participer à la mise en œuvre et à la surveillance du Premier plan d'action, à la conceptualisation et à l'ébauche du Deuxième plan d'action. Il faudrait que la société civile soit présente dans les équipes de mise en œuvre, les Groupes d'experts conjoints, dans les groupes de travail conjoints Afrique – Union européenne et soit représentée dans les réunions de la Troïka.
3. Il incombe à la société civile de définir son propre rôle plutôt que de laisser cette tâche aux gouvernements. Les organisations de la société civile (OSC) sont des acteurs de développement de plein droit, elles contribuent de façon significative aux huit thèmes du Premier plan d'action.
4. La diversité de la société civile est un atout qu'il faudrait mettre à profit.
5. La société civile peut apporter une valeur ajoutée à la JAES au travers de sa participation ; elle a en effet diverses opportunités supplémentaires à offrir pour atteindre les nécessiteux, et en particulier ceux qui sont en marge de la société.
6. Il faut de la transparence à tous les niveaux dans la mise en œuvre de la JAES et du Premier plan d'action. Cela passe notamment par l'accès à tous les documents de travail et aux comptes-rendus des réunions.

Participants à la conférence de Nairobi



Promouvoir l'égalité entre les sexes dans le cadre de la Stratégie conjointe Afrique – Union européenne.

La JAES se dit axée sur les populations, et il s'agit là d'un nouveau paradigme dans les relations entre l'Union européenne et l'Afrique. C'est donc l'occasion de veiller à ce que ses processus, objectifs et impacts s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes d'Afrique et d'Europe, et les atteignent quels que soient leur âge, leur race ou leur origine sociale. Pour garantir que la JAES contribue à cette fin, il convient de considérer l'égalité entre les sexes comme une dimension transversale des huit partenariats et actions prioritaires de la JAES. Toutefois, vu que la gouvernance et l'application des droits de l'Homme sont les clés de voûte d'une société fonctionnelle et inclusive, les aspects sexo-spécifiques de ce partenariat requièrent une attention particulière.

La décennie africaine de la femme (2010–2020) promulguée par l'Union africaine (UA) dans sa politique sur l'égalité entre les sexes, est l'occasion rêvée de fixer les normes d'une société où hommes et femmes seraient égaux. Dans ce contexte, elle renvoie à des engagements en faveur de l'égalité entre les sexes que les États membres de l'UE et de l'UA ont souscrits dans le cadre par exemple de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Plateforme d'action de Pékin ainsi que du Protocole de Maputo et du Plan d'action de Maputo. Il s'agit à présent d'assurer l'alignement, la cohérence et la coordination de la JAES dans les cadres existants et les politiques futures, tels que l'Accord de partenariat de Cotonou.

L'égalité entre les sexes dans le cadre du Partenariat pour la gouvernance démocratique et des droits de l'Homme

La plupart des États membres de l'UE et de l'UA ont promulgué des lois garantissant la participation des citoyens à la gouvernance notamment au niveau national. Les pauvres, les femmes, les jeunes et les minorités n'ont toutefois que peu, voire pas du tout voix au chapitre de la gouvernance, en particulier au niveau municipal. Cela vaut surtout pour les régions rurales d'Afrique. Il subsiste des lacunes significatives dans l'application et la surveillance de l'égalité entre les sexes au niveau des relations entre l'État et ses citoyens et des processus y afférents. Cela est dû, entre autres facteurs, au manque de volonté politique, à la non-allocation de ressources financières ou à leur inadéquation, et à une capacité limitée en termes de ressources humaines et d'organisation. Ces lacunes sont souvent sous-tendues et alimentées par des problèmes structurels intangibles mais omniprésents

tels que des attitudes, comportements, stéréotypes et normes culturelles ainsi que par des interprétations religieuses du rôle respectif de l'homme et de la femme dans la société. Elles concourent à l'inégalité entre les sexes, excluent les femmes d'une participation égalitaire à la société et les empêchent ainsi de jouir de leurs droits et ressources politiques, sociales et économiques, avec pour résultat cette situation particulière que constitue la pauvreté des femmes. L'égalité entre les sexes est l'objectif majeur de nombreuses initiatives de l'UE et de l'UA, et plusieurs instruments ont été mis en place pour assurer une participation égalitaire des femmes aux prises de décisions. Toutefois, l'inégalité entre les sexes en termes de revenus, de charge de travail, d'analphabétisme et de pauvreté a drastiquement réduit le nombre de femmes qui siègent dans les parlements et participent aux prises de décisions à différents niveaux.

Parmi les piliers fondamentaux d'une bonne gouvernance figure notamment le fait de rendre compte à l'ensemble de la population, aux femmes et aux hommes, aux jeunes et aux vieux, de favoriser l'inclusion sociale et de promouvoir la démocratisation et la protection du citoyen. La démocratie et la gouvernance doivent garantir que les filles et les jeunes femmes seront capables de participer activement, à égalité et de facto avec les garçons, à tous les niveaux de la vie et de la gestion sociales, éducatives, économiques, politiques, culturelles et civiques. Les organisations de la société civile (OSC) sont d'importants acteurs de développement et agents du changement sociétal, elles sont indispensables à la démocratie et au respect des droits de l'Homme. Elles sont d'importants « révélateurs » de la situation de la société et de l'État, elles servent d'intermédiaires et de lien avec les communautés de base. Les organisations qui défendent les droits et l'épanouissement des femmes notamment sont autant de plateformes qui permettent à ces dernières de se faire entendre, et qui leur offrent un espace d'auto-organisation et d'autodétermination. Il convient donc de les associer effectivement à la JAES.

La violence liée au sexe demeure un défi pour les femmes tant en Afrique qu'en Europe. Elle se traduit par des blessures à la fois physiques et psychiques et empêche les femmes de participer activement aux prises de décisions. Des problématiques comme l'agression sexuelle, la violence domestique et la traite des femmes requièrent des ripostes sexo-spécifiques. Le faible taux de représentation des femmes dans le secteur de la sécurité renforce la discrimination institutionnelle à leur égard et exacerbe leur vul-



néralité à la violence. Afin que la JAES puisse contribuer à changer cette situation discriminatoire dont les femmes sont victimes, il faut que les pays africains et européens assurent une protection égale à tous leurs citoyens indépendamment de leur sexe. Il est fréquent que la protection formelle offerte par la loi ne soit pas appliquée par les services opérationnels et accessibles. L'impunité de délits tels que le détournement de fonds et de ressources mine les efforts de gouvernance et hypothèque les efforts de développement. La situation commande de respecter les droits de l'Homme et d'appliquer l'État de droit de manière indépendante et efficace. Dans les pays de l'UA, les femmes souffrent d'un grave manque d'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et génésique qui considèrent leur bien-être physique, mental et social. La mortalité des mères et les taux d'infection des femmes par le VIH atteignent des sommets inacceptables. La majorité des femmes continuent d'être victimes de violences dues à l'inégalité entre les sexes, alors que dans le même temps, on déplore l'absence de stratégies de prévention et de services apportant une réponse à leur situation.

Exigences-clés adressées aux décideurs européens et africains

1. Qu'ils s'engagent à établir et à faire appliquer l'objectif d'égalité entre les sexes dans les organes et comités gouvernementaux au niveau national, régional et local, ainsi que dans les instances administratives publiques, l'administration judiciaire comprise. Ceci signifie fixer des objectifs spécifiques et appliquer des mesures – si nécessaire par le biais de quotas législatifs – afin d'accroître substantiellement le nombre de femmes compétentes à tous les échelons de l'administration gouvernementale et publique. Il faudrait que les partenaires européens soutiennent le processus de surveillance.
2. Qu'ils veillent à ce que toutes les actions accomplies dans le cadre de la JAES respectent les droits économiques, sociaux, culturels, politiques et civiques des femmes et des jeunes filles, notamment
 - afin de garantir les droits des femmes et des jeunes filles en matière de sexualité et de procréation. Il s'agit entre autres d'appliquer le Plan d'action de Maputo et d'en surveiller l'application.
 - afin de garantir le droit, devant la loi, à une protection adaptée à leur sexe, avec une représentation accrue des femmes de manière à arriver à la parité dans les forces de police, et avec une formation aux réponses adaptées aux crimes commis envers les femmes, pour prévenir et remédier à l'insécurité liée au fait d'être une femme.
 - afin de prévoir l'élaboration d'un plan d'action contre la violence fondée sur l'inégalité entre les sexes : définition de ripostes plurisectorielles et de stratégies de prévention pour combattre la violence entre les sexes.
3. Qu'ils veillent à ce que les problématiques suivantes, afférentes à l'égalité entre les sexes, soient adéquatement incluses dans tous les processus liés à la JAES :
 - Faire siéger dans chaque Groupe d'experts conjoint, des experts indépendants et compétents en matière de genre, un expert en provenance d'Afrique, l'autre d'Europe.
 - Renforcer et soutenir la participation des OSC dans le Partenariat Afrique – UE sur la gouvernance démocratique et les droits de l'Homme, au moyen de ressources techniques et financières spécialement dédiées à cet effet, afin de structurer efficacement les problématiques spécifiques aux deux sexes. Il s'agit notamment de fournir les ressources et opportunités permettant d'ouvrir un dialogue consultatif entre les représentants de la société civile en Afrique et entre ces derniers et leurs homologues européens.
 - Prévoir, dans le projet de texte du prochain Plan d'action, un partenariat thématique sur le genre afin de renforcer l'application des mesures liées aux deux sexes.
 - Développer des systèmes de surveillance et de traçage sensibles à la dimension genre, afin d'assortir tous les partenariats thématiques de la JAES d'objectifs clairs et limités dans le temps. Une gouvernance et une surveillance efficaces par les groupes de la société civile impliqués dans la JAES garantiront une reddition de comptes sur ses engagements.
 - Utiliser des budgets répondant aux besoins des deux sexes afin d'assurer que les budgets gouvernementaux atteignent et impactent aussi bien les femmes et les hommes que les garçons et les filles.
4. We call upon European decision-makers to build the implementation of the JAES on existing commitments of its member states to gender equality. This requires strong reviewing mechanisms both at member-state and EU levels.
5. We call upon African decision-makers to include in the African Peer Review Mechanism (APRM) time-bound specific objectives and indicators to achieve gender equality and develop and decide upon mechanisms for sanctions in case gender objectives are not met. Also, the Maputo Plan of Action and MDG 5 need to be integrated into the APRM, and objectives and indicators with regard to issues of sexual and reproductive health should be defined together with CSOs and women organizations.

Accès accru à une énergie durable

Les questions énergétiques : à la croisée des chemins

La sécurité énergétique est une préoccupation majeure tant pour l'Afrique que pour l'Europe. De vastes pans de la population africaine, notamment dans les régions rurales, n'ont pas d'accès à des services énergétiques modernes, bon marché, respectueux du climat et durables. Les paradigmes énergétiques actuels n'affectent pas hommes et femmes de la même manière, mais les politiques énergétiques s'en font rarement le reflet. Les technologies recourant aux combustibles fossiles et les technologies nucléaires ne peuvent pas résoudre ces problèmes. Or la JAES, en l'état actuel, ne s'intéresse pas à cet aspect des choses. Il faut donc de nouvelles approches et un effort concerté.

De nouvelles démarches sont nécessaires

Nous soulignons la nécessité d'améliorer l'accès à une énergie moderne, de répondre aux exigences des zones urbaines et rurales par le biais de sources d'énergie renouvelable. Les énergies renouvelables décentralisées ont des effets positifs sur la sécurité énergétique, sur la création d'emplois et sur le développement rural durable ; elles peuvent contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Cela vaut particulièrement pour les régions rurales. L'option la plus prometteuse en matière d'approvisionnement énergétique rural consiste à mettre en place une desserte décentralisée en énergies renouvelables ouvrant la voie à l'électrification et à des options énergétiques non-électriques : par exemple des cuisinières perfectionnées, des technologies basées sur le biogaz, la mobilité et des pompes à eau. La fourniture d'énergie revêt une importance significative dans le développement économique et la réduction de la pauvreté.

La sécurité énergétique est une problématique importante au sein de la JAES. Nous voulons être certains que la sécurité énergétique s'attaque à la demande d'énergie non satisfaite en Afrique, y compris aux besoins en énergie domestique et en énergie destinée à la production. La demande d'énergie non satisfaite correspond aux demandes d'énergie qui ne sont pas satisfaites à cause de la pauvreté et du manque d'accessibilité, lequel résulte en partie d'un manque d'infrastructures. Elle inclut aussi la demande actuellement satisfaite par le recours à des combustibles fossiles hautement polluants.

Par ailleurs, les discussions autour du partenariat sur l'infrastructure d'échange énergétique entre l'Afrique et l'Europe nous inquiètent. Par exemple : nous considérons l'idée d'installer des gazoducs entre le Nigéria et l'Europe et d'acheminer vers l'Europe une l'électricité produite en République démocratique du Congo comme des projets pharaoniques, coûteux et inefficaces, qui ne fonctionneront pas et ne contribueront à la sécurité énergétique ni de l'Afrique ni de l'Europe. Dans ce contexte, il faut que l'Europe réduise sa consommation d'énergie et sa dépendance envers l'énergie importée. De son côté, l'Afrique doit mettre ses ressources énergétiques au service de son propre développement.

Il faudrait promouvoir l'efficacité énergétique et remplacer les combustibles importés par des sources d'énergie domestique renouvelables.

L'Afrique et l'UE se doivent toutefois de donner la primauté au droit à l'alimentation dans leur recherche de la sécurité énergétique via les bioénergies. Ceci signifie que la production de biomasse doit avant tout servir à la consommation domestique. La production de biomasse (y compris des biocarburants) destinée à l'exportation ne devrait jamais avoir d'incidence négative sur le droit humain à l'alimentation, ni sur les moyens d'existence, ni sur l'environnement.

Il importe en particulier de mettre en place des cadres politiques, une réglementation du marché énergétique, un transfert des technologies, ainsi qu'une recherche et un développement technologiques qui favorisent la montée en puissance des énergies renouvelables. A l'heure actuelle, des lacunes importantes subsistent. Il faudrait en outre que le partenariat soutienne le renforcement des capacités des gouvernements et des OSC, notamment pour faciliter les contacts et la mutualisation des savoir-faire entre les organismes européens compétents et leurs homologues africains, ainsi qu'entre Européens et entre Africains.

Nous saluons et apprécions la création de l'Agence Internationale des énergies renouvelables (IRENA) dont les membres proviennent principalement d'Afrique et de l'UE. Ce partenariat devrait soutenir les travaux de l'IRENA en promouvant et en développant les sources d'énergies renouvelables.

Il nous paraît indispensable d'intégrer la question du genre de manière transversale dans toutes les politiques et programmes énergétiques



Exigences-clés adressées aux décideurs européens et africains

1. Nous demandons instamment au partenariat de recommander que tous les pays adoptent des politiques appropriées sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, assorties d'objectifs et d'engagements spécifiques.
2. Nous demandons la mise en place de régimes financiers innovants et accessibles permettant de développer (produire, distribuer et utiliser) les énergies renouvelables en Afrique. Il faudrait que ces régimes soient transparents, participatifs, qu'ils rendent

publiquement des comptes et soient capables d'apporter des solutions locales aux besoins énergétiques.

3. Nous appelons les États membres de l'UE à poursuivre l'expansion rapide de leurs moyens en énergies renouvelables, à améliorer parallèlement leur efficacité énergétique et à désactiver progressivement les centrales au charbon et les centrales nucléaires.
4. Nous demandons que la société civile puisse participer au Groupe d'experts conjoint sur l'énergie afin de préparer les réunions de la Troïka ministérielle, et un financement adéquat par le partenariat.

Relations commerciales, intégration régionale et politique infrastructurelle au service du développement

Le commerce entre l'Europe et l'Afrique pourrait constituer une opportunité de développement, mais les négociations sur les Accords de partenariat économique (APE) ont affecté les rapports entre les deux parties. Les OSC d'Afrique et de l'UE se sont par conséquent engagées dans une campagne en faveur de relations commerciales véritablement au service du développement. L'intégration régionale constitue par ailleurs un volet important du développement, et donc un pan important de la JAES. Les négociations des APE et le processus qui les entoure tendent toutefois plus à fausser l'intégration régionale qu'à la promouvoir.

Les APE contredisent le caractère central des populations inscrit dans la Stratégie conjointe Afrique – Union européenne

Les OSC ont continué de s'engager dans les négociations des APE et ont formulé des exigences dont l'UE n'a pas tenu compte. Parmi ces exigences figuraient : la suppression de la clause de maintien du statu quo ; la possibilité de faire usage de taxes à l'exportation ; la suppression de la clause de la nation la plus favorisée appliquée à un tiers ; l'interdiction des barrières non-tarifaires ; la flexibilité des règles d'origine et la non-intégration des Questions de Singapour ; les droits de propriété intellectuelle et les services. Les négociations des APE constituent une menace pour les petits paysans et pour les femmes. Le processus des APE a ignoré les préoccupations et demandes pressantes de la société civile ; dans ce contexte, la société civile doute que ses inquiétudes relatives à la voie suivie par la Stratégie conjointe Afrique – Union européenne soient prises en compte.

Exigences-clés adressées aux décideurs européens et africains

1. There is a need for clear and sincere engagement of African and European countries to use trade as a means of regional integration.
2. Les pays africains et européens doivent clairement et sincèrement s'engager à mettre le commerce au service de l'intégration régionale.

3. L'UE devrait se pencher sur les préoccupations exprimées par les négociateurs africains et par les OSC vis-à-vis des APE en cours de négociation.
4. Les équipes de mise en œuvre au niveau tant de l'UA que de l'UE devraient reconnaître que les accords APE ne sont pas encore signés.
5. Les rapports commerciaux devraient être réexaminés en vue de modifier le prochain (deuxième) plan d'action de la JAES.
6. L'Aide pour le commerce devrait bénéficier de fonds en plus de ceux qui sont destinés à la production exportée. Les Africains doivent s'appropriier les activités convenues.
7. Les APE ont une influence négative sur l'intégration régionale. Il faut repenser la stratégie politique qui sous-tend les APE.
8. Les relations commerciales entre l'Afrique et l'UE devraient être au service du développement, favorables aux pauvres et prendre en considération la dimension genre.

Promouvoir les aspects sociaux et politiques de l'intégration régionale

La JAES se réfère à l'intégration régionale avec une focalisation puissante sur le rôle du secteur privé, c'est-à-dire de la grande entreprise, et ignore le rôle des petites et moyennes entreprises, des petits paysans et des femmes.

La stratégie met l'accent sur le rôle du marché domestique et de l'intégration régionale afin de « favoriser une croissance économique et un développement durables », sans se concentrer sur un développement dont les populations seraient le moteur, un développement centré sur l'être humain. Un tel développement implique la liberté de se déplacer, la sécurité sociale, le renforcement des droits des travailleurs dans l'économie informelle – où l'on trouve essentiellement des femmes –, et le développement rural. Comme l'indique le plan d'action, l'intégration régionale couvre les dimensions économiques, sociales et politiques reprises dans le Traité d'Abuja.



Exigences-clés adressées aux décideurs européens et africains

1. Le commerce informel transfrontalier fait intégralement partie de l'intégration régionale et devrait être officiellement reconnu par les gouvernements. La majorité des personnes impliquées dans ce type de commerce sont des femmes.
2. Le plan d'action souligne le rôle de la société civile et d'autres acteurs dans le renforcement du processus d'intégration. Nous soutenons cette idée et invitons les Groupes d'experts conjoints à impliquer les OSC en tant que membres à part entière.

Développement des infrastructures

Le développement des infrastructures est crucial si l'on veut garantir aux populations la jouissance de droits humains fondamentaux tels que le droit à l'alimentation, l'accès à de l'eau propre, aux soins de santé, à l'éducation, à la mobilité, à l'information, et le droit d'association. Actuellement, le développement des infrastructures dans la Stratégie conjointe Afrique – Union européenne est un processus imposé par le haut qui a une incidence négative sur les communautés. Les gens perdent leurs moyens d'existence et leurs ressources naturelles, l'eau propre et la végétation notamment.

Exigences-clés adressées aux décideurs européens et africains

1. Le développement des infrastructures devrait au contraire être un processus participatif et démocratique qui tienne compte des avis et des intérêts des communautés affectées.
2. Les programmes de développement des infrastructures devraient être considérés comme prioritaires et se concentrer sur le développement agricole rural, l'économie de transformation et le développement des petites entreprises. Afin de multiplier les moyens d'existence, l'ajout de valeur et la production de qualité devraient correspondre aux besoins locaux.
3. Il convient d'apporter aux stratégies et programmes africains de développement régional des ressources permettant de développer les infrastructures, en construisant des réseaux de transport et de communications destinés à promouvoir le développement durable et à réduire la pauvreté.
4. Le développement des infrastructures devrait donner la priorité aux solutions publiques sans but lucratif. Il faudrait soutenir la coopération mutuelle entre les gouvernements et les entreprises de services publics d'Europe et d'Afrique.



Politiques favorables aux pauvres de lutte contre le changement climatique, afin de préserver le développement durable

Le changement climatique affecte tous les pays, mais ce sont les pays moins avancés et les pays en développement vulnérables qui seront les premiers et les plus durement touchés. L'Afrique sera plus particulièrement touchée au niveau de sa sécurité alimentaire, de son approvisionnement durable en eau, ainsi que par des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, la sécheresse et la désertification. Dans un nombre croissant de communautés, de pays et sous-régions d'Afrique, les économies et les moyens de subsistance continuent de décliner en raison de la désertification.

Le partenariat Afrique – UE sur le changement climatique pourrait jouer un rôle important car il permettrait de développer des réponses efficaces aux défis multiples que pose le changement climatique, en tenant compte notamment des aspects suivants :

- Une plus importante coopération Afrique – UE peut faciliter le Processus de Copenhague ;
- On attend des avancées de l'UE sur la base de ses engagements juridiques au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), mais aussi du processus de partenariat impulsé par la JAES.
- Les OSC africaines et européennes prennent le changement climatique au sérieux et considèrent comme cruciale la contribution de ce partenariat à un accord ambitieux sur le changement climatique.
- Il est inacceptable que les pays de l'UE réduisent leur Aide publique au développement (APD) au moment où la crise

économique affecte gravement les pays les plus pauvres ; des engagements doivent être pris en plus d'une intensification du financement lié au changement climatique.

- Il faudrait promouvoir et intensifier les échanges, les synergies et la cohérence entre d'autres domaines de politique étrangère, et dans le processus JAES.

Jusqu'à présent toutefois, le partenariat Afrique – Union européenne sur le changement climatique a apporté trop peu de valeur ajoutée par rapport aux besoins réels. Il convient par conséquent de définir les exigences suivantes dans des domaines-clés.

Exigences-clés en matière d'adaptation

L'adaptation aux effets adverses du changement climatique est devenue une nécessité absolue car les effets de ce changement hypothèquent bien souvent la poursuite du développement.

L'UE devrait

1. Soutenir l'application rapide des Programmes d'action nationaux africains d'adaptation (PANA), renforcer la préparation aux catastrophes et prendre d'autres mesures urgentes pour apporter des ressources supplémentaires avant le Sommet climatique de Copenhague en décembre 2009, en plus de l'engagement à atteindre les 0,7% alloués à l'APD.

2. Œuvrer pour parvenir à plus de cohérence dans la gestion des fonds d'un futur régime de lutte contre le changement climatique, y compris conférer un rôle puissant à la CCNUCC, et débloquent des ressources additionnelles en particulier en mettant aux enchères les Unités de quantités attribuées (UQA) – il s'agit d'une proposition norvégienne – en l'associant si possible à la proposition mexicaine identifiant un « partage de l'effort » par l'adoption d'une formule basée sur le principe de responsabilités certes communes mais différenciées.

3. Aider de plus en plus les pays africains à intégrer ce défi à long terme que constitue le changement climatique dans la planification de leur développement, par un échange d'expérience et un soutien financier.

Les gouvernements africains devraient

1. Accorder une attention particulière aux gens et communautés les plus vulnérables lorsqu'ils préparent des propositions pour le Fonds d'adaptation, lorsqu'ils mettent en œuvre des programmes d'adaptation (également avec d'autres fonds), et associer judicieusement la société civile à ce processus.
2. Intégrer l'adaptation dans le développement, donc veiller à recourir aux savoirs et techniques traditionnels existant dans leurs pays / régions.
3. Se baser sur l'expérience existante, sur les leçons apprises et sur d'autres activités, y compris en provenance d'autres conventions et secteurs.

Exigences-clés en matière d'atténuation

Si l'on ne lance pas immédiatement une action d'envergure en faveur de l'atténuation, les conséquences du changement

climatique, vu leur excessive gravité, empêcheront des millions de gens de s'adapter. De récentes études scientifiques suggèrent que les pays développés devraient réduire leurs émissions polluantes de 40 pour cent d'ici 2020 (année de référence : 1990) De plus en plus de pays africains, parallèlement à l'Alliance des petits États insulaires (APEI), soutiennent ces exigences, formulées en mars/avril 2009, à Bonn, lors des récentes négociations des Nations unies sur le changement climatique.

L'UE devrait

1. S'engager à réduire les émissions polluantes sur son territoire plus fortement que ce qui n'est actuellement planifié, et s'aligner ainsi sur les objectifs d'atténuation proposés ci-dessus.
2. Reconnaître que le marché international du carbone ne constitue un outil approprié ni pour promouvoir un développement sobre en carbone ni pour soulager l'indigence énergétique en Afrique, et qu'il faut par conséquent accroître le soutien public à un développement sobre en carbone par d'autres moyens que le marché du carbone.

Se rendre compte du potentiel des technologies sobres en carbone par rapport à leurs objectifs de développement, et donc leur accorder des incitants financiers ; lever une partie des obstacles internes à un développement sobre en carbone.

Exigences-clés sur les Réductions des émissions dues au déboisement et à la dégradation (REDD)

Préserver les forêts et éviter la dégradation des sols sont des critères importants dans la lutte contre les émissions nocives de CO₂, et dans la préservation des écosystèmes qui four-

nissent des moyens d'existence et des services d'adaptation à bien des populations pauvres. Le partenariat sur le changement climatique doit également s'employer à soutenir les REDD en Afrique.

L'UE devrait

1. Soutenir la création d'un fonds REDD international bien doté en tenant compte des avantages multiples qu'engendre, outre l'atténuation, le fait d'éviter le déboisement et la dégradation des forêts.
2. Refuser que les REDD soient incluses dans le marché international du carbone vu que cela risque de réduire fortement les velléités des pays développés à réduire leur propre pollution.
3. Se prononcer en faveur de l'exclusion des plantations du futur mécanisme des REDD.
4. Empêcher que des sociétés établies dans l'UE ne se livrent en Afrique à des monocultures inadaptées aux conditions écologiques et sociales locales.
5. Harmoniser les politiques de l'UE et rectifier celles qui pourraient contribuer à déboiser et dégrader les forêts en Afrique.

Les gouvernements africains devraient

1. Examiner les causes sous-jacentes des REDD et accroître leur aide aux stratégies protégeant durablement les moyens d'existence des populations.
2. Respecter et soutenir l'implication des groupes pertinents tels que les communautés locales, les populations autochtones, les femmes et les jeunes dans la conception et l'application de programmes visant à protéger les forêts.
3. Soutenir le renforcement des capacités et la sensibilisation locales autour de la nécessité de prévenir la déforestation, y compris via le processus de la CCNUCC.

Exigences-clés en matière de technologies

L'expansion et la diffusion des technologies pertinentes jouent un rôle crucial tant pour l'atténuation que pour l'adaptation.

L'UE devrait

1. Soutenir un cadre juridique ambitieux sous les auspices de la CCNUCC, lequel faciliterait également les technologies créatrices de synergies avec la réduction de la pauvreté, à la fois dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation.
2. Aider l'Afrique à renforcer ses capacités de transfert de technologies Sud-Sud et Sud-Nord.
3. Soutenir la diffusion des technologies existantes, en coopération avec l'Afrique.

Les gouvernements africains devraient

1. Vouer une attention particulière aux technologies traditionnelles, « endogènes » et adaptées aux circonstances locales, telles que celles relatives à l'énergie domestique, car elles sont pertinentes tant pour réduire la pauvreté que pour favoriser l'atténuation et l'adaptation.
2. Mettre l'accent sur le fait qu'appliquer des technologies durables exige un partage des savoirs et un renforcement des capacités.

Le rôle crucial des OSC dans la riposte au changement climatique

Le changement climatique affecte tous les pans de la société et les stratégies répondant à ce défi doivent se fonder judicieusement sur l'expérience des OSC et sur l'inclusion :

1. Les connaissances et l'expérience de la société civile, en particulier des communautés locales, des autochtones, des organisations féminines et des organisations de jeunes sont cruciales si l'on veut mettre les choses en œuvre efficacement et relever le défi du changement climatique, s'agissant en particulier de l'adaptation et de la REDD.
2. Au titre de la stratégie Afrique – Union européenne comme ailleurs, les gouvernements africains et l'UE devraient associer intelligemment les OSC à la préparation et à la mise en œuvre des projets, programmes et mécanismes mis sur pied dans le cadre de la CCNUCC.
3. Les OSC acquièrent déjà beaucoup d'expérience utile et la diffusent, s'agissant notamment des principes à appliquer dans les processus politiques ; mais leur engagement judicieux est souvent limité par le manque de fonds alloués par les gouvernements.



Participants à la conférence des partenaires

Dr. Agnes Abuom, Transforming, Analyzing, Accompanying and Building Change Organizations (TAABCO), Kenya • Joseph Adero, TAABCO, Kenya • Andrew Adwera, African Centre for Technology Studies, Kenya • Sena Alouka, Jeunes Volontaires pour l'Environnement, Togo • Merle Bilinski, Association des ONG allemandes pour le développement (VENRO), Allemagne • Sebastian Blavier, Réseau Action Climat France, France • Dr. Richard Brand, Evangelischer Entwicklungsdienst, Allemagne • Morgane Creach, Réseau Action Climat France, France • Malcolm Damon, Economic Justice Network, République d'Afrique du Sud • Mulugeta Debebe, Oromia Self Help Organisation, Ethiopie • Birgit Dederichs-Bain, Welthungerhilfe, Allemagne • Pierre Dembele, Mali Folkecenter, Mali • Samuel Dotse, Hands Across The Ocean Foundation, Ghana • Adeola Eleri, International Centre for Energy, Environment & Development, Nigéria • Rosemary Enie, Gender CC – women for climate justice, Cameroun • Marie Ganier-Raymond, FoodFirst Informations- und Aktionsnetzwerk, Allemagne • David Hachfeld, Oxfam Deutschland, Allemagne • Dr. Hildegard Hagemann, Commission allemande Justice et Paix, Allemagne • Dr. Salah S. Hammad, Commission de l'Union africaine, Union africaine • Sven Harmeling, Germanwatch, Allemagne • Karim Harris, Réseau Action Climat Europe, Belgique • Alessa Hartmann, VENRO, Allemagne • Kiama Kaara, Kenya Debt Relief Network, Kenya • Nancy Kanyago, Plan Kenya, Kenya • Henry Richard Kimera, Consent, Ouganda • Jane Kinya, Transforming, Analyzing, Accompanying and Building Change Organizations, Kenya • Nkatha Kobia, TAABCO, Kenya • Angela König, Eirene, Allemagne • Mark Korir, TAABCO, Kenya • Tilder Kumichii, L'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs, Cameroun • Anke Kurat, VENRO, Allemagne • Carol Kwamboka, Deutsche Stiftung Weltbevölkerung, Kenya • Kerstin Lanje, Germanwatch, Allemagne • Jürgen Maier, Forum Umwelt und Entwicklung, Allemagne • Zachary Makanya, Participatory Ecological Land Use Management Association, Kenya • Francisco Mari, Evangelischer Entwicklungsdienst, Allemagne • Roger Mrzyglocki, Deutsches Komitee Katastrophenvorsorge, Allemagne • Everlyne Nairesiae, TAABCO, Kenya • Djimingue Nanasta, Environmental Development Action in the Third World, Sénégal • Jane Nalunga, Southern and Eastern African Trade Information and Negotiations Institute, Ouganda • Ruth Ojiambo Ochieng, Isis-Women's International Cross-Cultural Exchange, Ouganda • Christabel Phiri, Third World Network, Ghana • Prof. Dr. h.c. Christa Randzio-Plath, VENRO, Allemagne • Silke Rauschenbach, Deutsche Stiftung Weltbevölkerung, Ouganda • Regine Richter, Urgewald, Allemagne • Christoph Riese, VENRO, Allemagne • Alex Ruhunda, Kabarole Research & Resource Center, Ouganda • Francine Rutazana, Agency for Cooperation and Research in Development, Rwanda • Dr. Rafaël Schneider, Welthungerhilfe, Allemagne • Emmanuel Seck, Environmental Development Action in the Third World, Sénégal • Andrew Sherriff, Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), Belgique • Arthur Shoo, All Africa Conference of Churches, Kenya • Michael Steeb, Arbeitsgemeinschaft Entwicklungshilfe, Allemagne • Annie Sugrue, Citizens United for Renewable Energy and Sustainability, République d'Afrique du Sud • Yvonne Takang, L'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs, Cameroun • Michel Takam, Action pour un Développement Équitable, Intégré et Durable, Cameroon • Eunice Stella Warue, Institute of Environment and Water, Kenya • Gloria Wamela, TAABCO, Kenya • Lucas Wadenya, Support for Tropical Initiatives in Poverty Alleviation, Kenya • Kristina Zapp, Climate Action Network Europe, Allemagne • Shepard Zvigadza, ZERO Regional Environment Organisation, Zimbabwe



Membres de VENRO

action medeor • ADRA Deutschland • africa action Deutschland- Akademie Klausenhof • Aktion Canchanabury • Aktionsgemeinschaft Solidarische Welt (ASW) • Andheri-Hilfe Bonn • Arbeiter-Samariter-Bund • Arbeitsgemeinschaft der Eine-Welt-Landesnetzwerke (agl) • Arbeitsgemeinschaft der Evangelischen Jugend in der Bundesrepublik Deutschland • Arbeitsgemeinschaft Entwicklungsethnologie • Arbeitsgemeinschaft Entwicklungshilfe • AT-Verband – Verband zur Förderung angepasster sozial- und umweltverträglicher Technologien * • AWO International • Ärzte der Welt e. V. Médecins du Monde Deutschland • Ärzte für die Dritte Welt • Ärzte ohne Grenzen • Bündnis Eine Welt Schleswig Holstein • Behinderung und Entwicklungszusammenarbeit • Brot für die Welt (BfdW) – Diakonische Arbeitsgemeinschaft evangelischer Kirchen in Deutschland • Bund der Deutschen Katholischen Jugend (BDKJ) • Bundesvereinigung Lebenshilfe für Menschen mit geistiger Behinderung • CARE Deutschland-Luxemburg e. V. • Casa Alianza Kinderhilfe Guatemala • CCF Kinderhilfswerk • Christliche Initiative Romero • Christoffel-Blindenmission • Das Hunger Projekt • DEAB-Dachverband Entwicklungspolitik Baden-Württemberg • DESWOS Deutsche Entwicklungshilfe für soziales Wohnungs- und Siedlungswesen • Deutsche Kommission Justitia et Pax • Deutsche Lepra- und Tuberkulose-Hilfe • Deutsche Stiftung Weltbevölkerung • Deutscher Caritasverband – Caritas international • Deutscher Paritätischer Wohlfahrtsverband Gesamtverband • Deutsches Komitee für UNICEF * • Deutsches KomiteeKatastrophenvorsorge (DKKV)* • Deutsches Rotes Kreuz * • DGB-Bildungswerk Nord-Süd-Netz • Die Lichtbrücke • Difäm Deutsches Institut für ärztliche Missionen • Dritte-Welt-JournalistInnenNetz • Eine Welt Netz NRW • Eine Welt Netzwerk Hamburg • EIRENE Internationaler Christlicher Friedensdienst • Evangelische Akademien in Deutschland • Evangelischer Entwicklungsdienst • FIAN Deutschland • Gemeinschaft Sant'Egidio • Germanwatch e. V. • Handicap International • HelpAge Deutschland • Hildesheimer Blindenmission* • Hilfswerk der deutschen Lions • humedica • Indienhilfe Herrsching • INKOTA – Ökumenisches Netzwerk • Internationaler Hilfsfonds • Internationaler Ländlicher Entwicklungsdienst (ILD) • Internationaler Verband Westfälischer Kinderdörfer • Islamic Relief Deutschland • Johanniter-Unfallhilfe Johanniter International (JOIN) • Jugend Dritte Welt • KAIROS EUROPA Unterwegs zu einem Europa für Gerechtigkeit • Karl Kübel Stiftung für Kind und Familie • KATE Kontaktstelle für Umwelt und Entwicklung • Kindernothilfe • Lateinamerika-Zentrum • Malteser International • Marie-Schlei-Verein • materra Stiftung Frau und Gesundheit • Medica mondiale • medico international • Misereor Bischöfliches Hilfswerk • Missionszentrale der Franziskaner* • Nationaler Geistiger Rat der Bahá'í in Deutschland e. V. • NETZ – Partnerschaft für Entwicklung und Gerechtigkeit • OIKOS Eine Welt • Opportunity International • ORT-Deutschland • Oxfam Deutschland • Ökumenische Initiative Eine Welt (ÖIEW) • Peter-Hesse-Stiftung Solidarität in Partnerschaft für Eine Welt • PLAN INTERNATIONAL DEUTSCHLAND • Rhein-Donau-Stiftung • Rotary Deutschland Gemeindienst* • SALEM INTERNATIONAL gemeinnützige GmbH • Samhathi Hilfe für Indien* • Save the Children Deutschland* • Südwind – Institut für Ökonomie und Ökonomie • Senegalhilfe-Verein • Senior Experten Service • Society for International Development (SID) e. V. • Solidaritätsdienst-international (SODI) • Sozial- und Entwicklungshilfe des Kolpingwerkes • Stiftung Entwicklung und Frieden • Stiftung Nord-Süd-Brücken • Susila Dharma – Soziale Dienste • Terra Tech Förderprojekte Dritte Welt • terre des hommes Bundesrepublik Deutschland • Tierärzte ohne Grenzen* Bundesgeschäftsstelle • Transfair – Verein zur Förderung des Fairen Handels mit der „Dritten Welt“ • Verband Entwicklungspolitik Niedersachsen (VEN) • Verbund Entwicklungspolitischer Nichtregierungsorganisationen Brandenburgs (VENROB) • W. P. Schmitz-Stiftung • Weltfriedensdienst • WELTHAUS Bielefeld • Welthungerhilfe • Weltladen-Dachverband • Weltnotwerk e.V. der KAB

*) Membre invité

Éditeur

VENRO - Association des ONG allemandes pour le développement
Dr. Werner-Schuster-Haus
Kaiserstr. 201
D-53113 Bonn
Allemagne
Tél: +49 (0) 228/946 77 0
Fax: +49 (0) 0228/946 77 99
Courriel: sekretariat@venro.org
Site web : www.venro.org

Rédacteurs:

Anke Kurat, VENRO (responsable)

Révision finale:

Kirsten Prestin, VENRO

Traduction: Dominique Santoro

Design et Maquette: i-gelb GmbH

Photos: Luise Richard (couverture), Nicolas S. Wamingwa (page 4), Luise Richard (page 6), Anke Kurat/VENRO (page 9), Luise Richard (page 11), Markus Wydera (pages 12, 13), Vittecoq/Misereor (page 15), Nicolas S. Wamingwa (collage).

Ce document a été publié avec le soutien financier du Ministère fédéral de la coopération économique et du développement.



Le contenu de la présente publication relève de l'unique responsabilité de VENRO et ne pourra en aucun cas être considéré comme reflétant les vues du Ministère fédéral de la coopération économique et du développement

Reproduction interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

Bonn, juin 2009

VENRO est l'Association des organisations non gouvernementales (ONG) allemandes pour le développement. Elle compte actuellement 117 membres qui s'investissent dans l'œuvre de développement privée ou patronnée par l'Église et dans les secours d'urgence, dans l'éducation au développement, les relations publiques et le lobbying.

Via des réseaux couvrant les 16 Länder d'Allemagne, VENRO représente en outre 2000 initiatives locales pour le développement et ONG supplémentaires.

VENRO s'emploie à intensifier l'engagement des ONG dans l'effort d'éradication de la pauvreté, à faire des droits de l'Homme une réalité et à préserver les moyens d'existence naturels. VENRO

- défend les intérêts des ONG de développement face aux leaders politiques
- renforce le rôle des ONG et de la société civile dans les politiques de développement
- défend les intérêts des pays en développement et des populations démunies
- sensibilise le public aux problématiques de développement

Association des ONG allemandes pour le développement (VENRO)
www.venro.org

Au travers du projet « Perspectives africaines – Politiques européennes », VENRO vise à faire participer activement la société civile à la mise en œuvre du Partenariat stratégique Afrique – UE. Ce projet, qui s'appuie sur une coopération avec des partenaires africains, a débuté durant le Projet de la Présidence 2007 de l'UE de VENRO. Les organisations membres de VENRO avaient coopéré à l'époque avec leurs partenaires africains à la mise au point de déclarations destinées aux décideurs politiques, aux médias et au public intéressé, sur les principaux thèmes du projet : politiques énergétiques et climatiques ; intégration régionale et commerce ; égalité entre les hommes et les femmes.

Pour en savoir plus : www.prospects-for-africa.de